

## Conflits

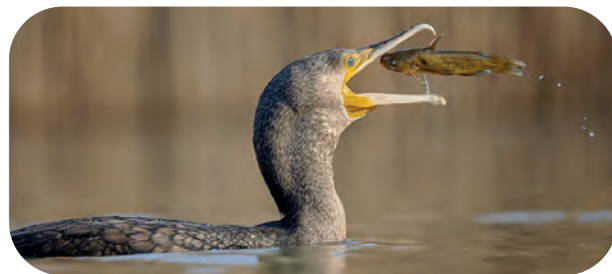
Les pêcheurs sont souvent gênés par les dégâts causés par le cormoran. Pour les pêcheurs professionnels, le cormoran est un compagnon indésirable concurrençant leur travail.

Ils peuvent causer des dégâts aux filets des pêcheurs et aux poissons dans les filets.

Les espèces de poissons menacés (par ex. l'ombre) peuvent être soumises à une pression de la part du cormoran. Les avis sur l'impact possible des cormorans sont très divergents.

## Mesures

La Confédération, les cantons, les organisations de pêche et de protection de la nature ont élaboré ensemble un plan d'action qui permet de dissuader le cormoran de fréquenter les rivières afin de protéger les espèces menacées (notamment dans les zones de frai). Le plan d'action distingue les domaines d'intervention et de non-intervention.



## Le cormoran



## Mesures

### Mesures d'effarouchement

- 1) Mise en place de mesures techniques dans les exploitations piscicoles.
- 2) Repousser les cormorans des filets de pêche.
- 3) Des tirs spéciaux peuvent être autorisés en cas de dégâts importants.



## Tirs

**Aucune intervention ne peut être autorisée pendant la période de reproduction et la période de protection de mars à août.**

Du côté de la pêche, on demande une régulation de la population de cormorans dans les colonies de reproduction des réserves naturelles, où les cormorans sont particulièrement nombreux. D'un point de vue juridique, cela pose problème. L'expérience de l'étranger montre que les interventions dans les colonies de reproduction sont lourdes d'effets secondaires imprévisibles. Les cormorans pourraient établir davantage de colonies, ce qui n'est pas souhaitable pour les milieux de la pêche.

## Contact

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le garde-faune de votre région ou avec la centrale du SFN.



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN



[www.fr.ch/sfn](http://www.fr.ch/sfn)

## Portrait

Nom scientifique	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Famille	Cormorans
Poids	2 - 2.5 kg
Longueur	80 - 100 cm
Envergure	120 - 150 cm
Régime alimentaire	Exclusiv. du poisson
Site de nidification	Arbres, sur le sol
Nombre d'oeufs	3 à 4
Durée d'incubation	28 - 31 jours (dés avril)
Âge maximal	19 - 23 ans
Statut	Chassable
Période de protection	Du 1 <sup>er</sup> février au 31 août

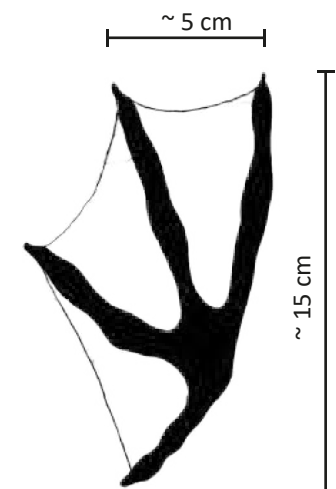
## Habitat

Les cormorans qui se reproduisent et ceux qui hivernent trouvent un habitat approprié sur les grands lacs et cours d'eau de Suisse. Comme le cormoran est fortement attaché à l'eau, il préfère rester sur la rive, sur les bancs de gravier ou sur les îles.



## Pattes submersibles

Lors de la chasse sous l'eau, la locomotion s'effectue avec les pattes qui servent de propulsion. Ils ont quatre doigts et sont munis de pattes palmées. En plongée, les jambes sont utilisées simultanément et en parallèle comme pagaie.



## Répartition

Le cormoran est principalement présent dans les grands lacs et cours d'eau de Suisse situés sur le Plateau et au Tessin. Dans le monde entier, de nombreuses colonies de reproduction sont situées sur les côtes maritimes ainsi que sur les rives des grands fleuves et des lacs intérieurs.



carte: © Sta on ornithologique suisse

## Biologie

Avec son bec crochu, sa longue queue, ses doigts palmés, son long cou et sa poche de gorge extensible (utilisée pour stocker les poissons), le cormoran est parfaitement adapté à la chasse aux poissons sous l'eau.



## Biologie

Les cormorans sont des oiseaux pêcheurs généralistes : ils se nourrissent d'une grande variété de poissons vivants d'une taille comprise entre 3 et 50 cm (de préférence entre 10 et 25 cm). Ils peuvent plonger à plus de 35 mètres.

Le cormoran forme des colonies lors de la nidification, pouvant réunir plusieurs centaines de couples. Le nid est composé d'amas de branchages, installé en hauteur sur un arbre ou par terre. La femelle pond de 3 à 4 oeufs entre fin avril et juin. Les deux partenaires participent à l'élevage des jeunes qui quittent le nid après 50 jours.